

Service de garde



Document de régie interne 2022-2023

*Les informations contenues dans ce document sont tirées du : *document d'information 2022-2023 destiné aux parents* du CSSRDN. Pour obtenir le document en entier, il suffit de nous en faire la demande.

Les objectifs :

Les services de garde en milieu scolaire poursuivent les objectifs suivants :

1. Veiller au bien-être général des élèves et offrir un climat favorable à leur épanouissement;
2. Assurer un soutien aux familles des élèves, notamment en offrant à ceux qui le désirent un lieu adéquat et, dans la mesure du possible, le soutien nécessaire pour leur permettre de réaliser leurs travaux scolaires après la classe;
3. Assurer la santé et la sécurité des élèves, dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité approuvées par le conseil d'établissement de l'école, conformément à l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique.

Horaire du sdg :

Journée de classe : de 6h30 à 8h15, toute la période du dîner et de 15h37 à 18h00

Journée pédagogique : de 6h30 à 18h00

Le service de garde est ouvert toutes les journées de classe et toutes les journées pédagogiques, entre le **mercredi 31 août 2022** et le **jeudi 22 juin 2023**.

Le service de garde est fermé :

- Lors des congés fériés au calendrier scolaire.
- Durant le congé de Noël du 23 décembre 2022 au 5 janvier 2023 inclusivement.
- Durant la semaine de relâche du 27 février au 3 mars 2023 inclusivement.

Inscription :

Pour inscrire un enfant au service de garde, le parent doit compléter la fiche d'inscription et la fiche santé. Ces formulaires doivent être validés et remplis chaque année afin de s'assurer de la mise à jour des informations. Les parents ayant une garde partagée doivent avoir chacun leur contrat et fournir un calendrier précisant les journées d'utilisation pour chacun des parents (La tarification d'une journée ne peut être séparée entre deux payeurs).

Attention : Pour inscrire un enfant au service de garde, le solde de votre compte doit être **obligatoirement à zéro**, et ce, dans tous les établissements du centre de service scolaire de la Rivière-du-Nord.

Statut de fréquentation :

Il existe deux types de catégories de fréquentation : régulier ou sporadique

1. Statut de régulier :

Un élève est régulier s'il répond à la définition suivante : il est présent au moins deux périodes par jour, au moins un jour par semaine. Un élève peut perdre son statut régulier s'il ne respecte pas ces conditions.

La facturation correspond au contrat de service. Le parent s'engage à payer la présence prévue au contrat lors d'absence de son enfant (peu importe la raison de son absence au service de garde) lorsque le service est offert à moins qu'il ne mette fin au contrat. Le parent peut mettre fin au contrat en donnant une semaine d'avis.

Attention : L'enfant **régulier**, inscrit au service de garde **5 jours par semaine n'a pas accès au transport scolaire.**

2. Statut de sporadique :

Un élève est sporadique s'il répond à la définition suivante : il doit fréquenter le service de garde au moins une période durant les jours de classe ou lors d'une journée pédagogique. La facturation correspond à la présence réelle. Elle devient obligatoire à compter de la première période, et ce, jusqu'au départ avec son parent.

3. Modification de contrat

Le parent devra aviser par écrit au moins une semaine à l'avance pour tous désistements ou modifications au contrat.

Seulement les changements de contrat pour plus d'une semaine (+ de 5 jours ouvrables) sont autorisés.

4. Journée pédagogique

Le parent doit inscrire son enfant pour les journées pédagogiques selon les modalités du service de garde. La fiche d'inscription faisant foi du choix du parent. Pour toute absence non signalée dans le délai prévu sur le formulaire d'inscription, les frais de garde sont facturés. Tout enfant non inscrit sera refusé.

Tarification :

Tarification 2022-2023	
Fréquentation régulière : 2 ou 3 périodes par jour, 1 à 5 jours/semaine	8,95\$/jour
Fréquentation sporadique : 1 période/jour	Période matin : <u>5,25\$</u> Période PM : <u>6,75\$</u>
Journée pédagogique (service régulier)	15,30\$

****Sujet à changement selon les règles budgétaires établies par le ministère de l'Éducation, les tarifs pouvant changer en cours d'année. ****

Paiement des frais de garde :

Les frais de garde doivent être payés à chaque semaine ou chaque deux semaines ***maximum**. Vous recevrez un état de compte à toutes les semaines par courriel (s'il vous plaît de bien vouloir valider ou inscrire votre adresse courriel sur la fiche d'inscription de votre enfant et dans votre portail Mozaïk).

Vous pouvez effectuer votre paiement par internet en tout temps.

***Attention** : après 4 semaines de retard, nous serons dans l'obligation de suspendre le service tant que la situation ne sera pas rétablie.

Sécurité :

Les membres du personnel doivent s'assurer que chaque élève arrive et quitte le service de garde avec son parent ou toute autre personne autorisée à venir le chercher. Aucun départ ne sera fait suite à un appel téléphonique. Les enfants doivent être accompagnés en tout temps à leur arrivée et à leur départ. Le personnel du service de garde se réserve le droit de demander une pièce d'identité avec photo à la personne qui quitte avec l'enfant.

Un parent qui doit se déplacer seul avec son enfant dans l'école, sans la présence d'un membre du personnel du service de garde, sera responsable de son enfant si l'alarme retentit.

Tout changement à l'horaire de votre enfant doit être signalé **avant 14 heures** sans quoi nous ne pourrons accéder à votre demande.

Modalités d'accueil et de départ :

Le parent doit accompagner son enfant à la porte du service de garde le matin (accueil) et l'attendre près de la porte en fin de journée. Aucun enfant ne peut circuler seul dans le stationnement. Les parents d'enfants du préscolaire doivent accompagner celui-ci à son vestiaire le matin à son arrivée et/ou le soir à son départ.

Coordonnées :

Nom de la responsable : Isabelle Bigras

Téléphone : 450-431-3327 option 1

Courriel : bigrasi@cssrdn.gouv.qc.ca